HAL
open science

Les nouvelles pratiques sociales sur la mort et le deuil, sépulture et crémation

Benoit Jean-Marie Petit

To cite this version:

Benoit Jean-Marie Petit. Les nouvelles pratiques sociales sur la mort et le deuil, sépulture et crémation. Bulletin de Littérature ecclésiastique, 2018, Miséricorde pour le mariage, 474. hal-01994598

HAL Id: hal-01994598

https://univ-tlse2.hal.science/hal-01994598v1

Submitted on 25 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Benoît Petit *,

Bulletin de ***Littérature*** *Ecclésiastique*, Institut catholique, 2018 CXIX/2.

Les nouvelles pratiques sociales sur la mort et le deuil, sépulture et crémation

Résumé en français
Les rites mortuaires traduisent le rapport des vivants avec leurs défunts et l'évolution des représentations de la mort. La crémation banalisée et la diffusion de nouveaux modes de traitement des corps-cadavres modifient la pratique religieuse contemporaine et la pastorale des équipes de deuil. La diversification des rituels liés à la sépulture ne touche pas seulement l'Église catholique et toutes les religions ; cette mutation anthropologique met en question les règlements funéraires administratifs.

Mots clés : rites mortuaires – crémation pratiques religieuses des funérailles - police des cimetières

Résumé en anglais
The rites for the dead express the relationship the living people have with their dear dead relatives and the evolution of the various representations of death. Cremation, because it has become commonplace, and new ways of treating corpses, have changed the contemporary religious practice and the ministry of mourning teams. The diversification of the rituals linked to the burial of the dead not only affects the Catholic Church but also the other religions, and this anthropological mutation is bringing into question the administrative funeral regulation.

Les cimetières laïcisés 2
Décléricalisation de la cérémonie catholique 4
Les équipes paroissiales : renouveau du rite ? 4
Carrés musulmans et pluralisme religieux 6
Incinération : interrogation des pratiques traditionnelles 7
Métiers du funéraire : 10
La dignité de l'homme 11

*Benoit PETIT
38, rue Claude Fauriel
31400 Toulouse

Téléphone : 06 15 91 94 49
Maître de conférences, (HDR – habilité)
Dynamiques rurales,
5 allées Antonio Machado
F - 31058 Toulouse Cedex 9
benoit.petit48@gmail.com

L'œuvre de Norbert Élias[1], depuis *La solitude des mourants* , son étude sur la « mort escamotée et censurée dans les sociétés modernes » est connue des thanatologues et des anthropologues. Elle a fait l'objet de larges commentaires qui dépassent les limites de cet article, on lui reproche d'avoir « une problématique biaisée et une conception réductrice de l'individualisation de la vie sociale[2]. » Celle-ci s'est pourtant renforcée depuis un quart de siècle avec la sécularisation qui transforme profondément la pratique funéraire contemporaine. Dans l'Église catholique, la décléricalisation des enterrements entraîne une pastorale d'accompagnement des familles non dénuée, parfois, d'ambigüité doctrinale et pastorale tenant aux divers degrés d'adhésion à la foi. La banalisation de la crémation et l'arrivée d'autres rituels de deuil montrent que le changement des approches de la mort touche toutes les confessions : cette mutation anthropologique suscite de nouvelles professions, elle met en question les règlements funéraires et la police des cimetières.

Les cimetières laïcisés

Résidence des morts par excellence, le cimetière est un lieu de passage plus ou moins fréquenté. Sa réglementation, gérée par plusieurs compétences juridictionnelles religieuses ou civiles, distingue et exclut. Le cérémonial qui accompagne les familles en deuil est un moyen par lequel la communauté réaffirme son existence et exorcise l'extérieur. Sans remonter jusqu'aux diverses interprétations de l'ordinaire du lieu en 1179, au 3ème concile du Latran[3], les modifications apportées par la Révolution françaises[4] puis les changements impliquées par la loi de 1905 montrent une sécularisation des pratiques. Les funérailles, comme la circoncision ou le mariage, font partie de ces rites qui fabriquent du sacré, qui produisent de la « distinction » par des actes de « magie sociale ». Un processus proprement religieux sépare ceux qui passent par l'église, le temple ou la mosquée mais la sécularisation distingue ceux qui s'en remettent aux seules pompes funèbres. Parler de rites d'institution, « c'est indiquer que tout rite tend à consacrer ou à légitimer, c'est à dire à faire méconnaître en tant qu'arbitraire et reconnaître en tant que légitime, naturelle, une limite arbitraire[5]. » Avant la Révolution, les protestants n'ont pas le droit d'enterrer leur défunts à côté de l'église paroissiale, le cimetière est interdit également aux enfants non baptisés. La révolution française ouvre les cimetières aux protestants et aux membres des communautés juives[6].

---

[1] *Essais sur l'histoire de la mort en Occident* (1975 quand L.-V. THOMAS écrit son *Anthropologie de la mort*, Payot)
[2] Jean-Hugues DÉCHAUX, 2001, *La mort dans les sociétés modernes : la thèse de Norbert Elias à l'épreuve* https://www.cairn.info/revue-l-annee-sociologique-2001-1-page-161.htm
[3] Philippe-Joseph JACQUIN (O.B.), « *les lépreux, les juifs – les clercs-religieux reclus* », collq de Castres, 2017
[4] Une émission d'Anaïs KIEN, Le cimetière au village dans l'Europe médiévale et moderne avec Cécile Treffort, Presses Universitaires du Midi , 2015.
https://www.franceculture.fr/emissions/la-fabrique-de-lhistoire/que-faire-de-nos-morts-44-les-cimetieres
[5] Pierre BOURDIEU, « Épreuve scolaire et consécration sociale », *Actes de la recherche en sciences sociales, (ARSS)* N°39, sept. 1981, pp. 3-70).
[6] Philippe BOUKARA, « 2000 ans de judaïsme en France », sur les marranes, convertis de force par l'inquisition espagnole ou portugaise *Sens* N° 415, p. 564

Mais, il n'y a pas si longtemps, dans certaines paroisses le curé refusait de célébrer une messe pour un habitant qui s'était suicidé ou qui s'était (re)marié avec un protestant ou un franc-maçon. Les lieux de sépulture français sont sous la tutelle des mairies car les cimetières sont communaux : cela implique que le regroupement par confession dans les cimetières est interdit, pour respecter la neutralité du lieu, mais la loi ne peut empêcher les signes particuliers sur les tombes. Le code des collectivités territoriales (15/11/1887) et l'histoire des cimetières[7] montrent comment le législateur combine le principe de neutralité des parties communes du cimetière avec le principe de liberté de croyance individuelle.

Le cimetière est un lieu de reconnaissance mais, de ce fait, il peut être signe de déchéance et de déshonneur. D'un côté les pèlerinages au cimetière du Père Lachaise, les ors du Panthéon comme les monuments érigés en souvenir des soldats[8]. De l'autre les fosses communes ou les tombes anonymes : Louis XIV pour contrer l'influence de Port Royal donna, en janvier 1710, l'ordre de détruire le couvent, les maisons et même l'église ; ensuite, comme les pèlerins y affluaient encore, il fit raser le cimetière. Les révolutionnaires pillent les tombeaux des rois. La tombe de Merah est « anonyme », pour éviter qu'elle ne devienne le mausolée d'un martyr. Le secret empêche tout culte ou dissuade d'une agression : comme l'enterrement, dans une fosse commune et de nuit, des Italiens massacrés à Aigues-Mortes, en 1893[9]. La profanation est aujourd'hui pénalement sanctionnée.

Il faut pour la levée de corps un certificat, délivré par un officier d'état civil ou de police judiciaire, une fois les scellés apposés sur un cercueil muni d'une plaque d'identification. Les pompes funèbres ne peuvent transporter un corps sans les autorisations administratives, ni procéder aux obsèques sans ces scellés. Aujourd'hui la mort se produit souvent à l'hôpital, le corps du défunt part directement au funérarium sans revenir à la maison ; cela a des conséquences affectives et spirituelles profondes pour l'entourage. D'autant qu'apparaissent d'autres techniques de traitement du corps-cadavre : certains adeptes du transhumanisme optent pour la « cryogénisation » (ou « cryonie »[10]) ou pour la *promession*[11] (présentée comme « un mode funéraire écologique alternatif » techniquement possible, mais interdite en France).

---

[7] https://www.cairn.info/revue-etudes-sur-la-mort-2009-2-page-7.html Spéc. Marcel Jeanneney la loi du 24 avril 1968, in M. ABIVEN *La Croix*, 1-2-1989) et La loi Sueur du 19 / 12/ 2008.

[8] « *Rendez-vous au monument aux morts* », Le film de Jacquie CHAVANCE, Marie Mora Chevais, https://sms.hypotheses.org/11092, lu le 6_03_2018.

[9] mais « lorsque le pouvoir d'État interdit la « repentance », le sentiment de culpabilité des acteurs ou complices d'une tuerie peut se transmettre de génération en génération » Gérard NOIRIEL, « *Le massacre des Italiens*, d'Aigues-Mortes », Fayard, 2010.

[10] https://www.futura-sciences.com/sante/definitions/medecine-cryogenisation-15943/ conservation de tout ou partie d'un être vivant dans de l'azote liquide, à des températures extrêmement basses, dans le but de pouvoir les « ressusciter » ultérieurement

[11] « La dépouille est plongée dans le liquide à -196degrés, puis disloquée par vibration ; c'est « un mode funéraire écologique alternatif » https://www.lassurance-obseques.fr/guide-obseques/promession-mode-funeraire/

Décléricalisation de la cérémonie catholique

Si la pratique religieuse a décroché depuis les années 1960, la demande d'enterrement reste massive et représenterait encore pour l'Église une sorte de « bastion inexpugnable ». Ainsi, les obsèques sont pensées par bien des prêtres comme un moment de catéchèse pour les non pratiquants. En témoigne l'homélie prononcée lors de la cérémonie funéraire pour Johnny Hallyday à l'église de La Madeleine, le 9 décembre 2017 : chaque vie est « don inestimable qui nous est confié en partage […] Même si chacun au plus intime de lui-même se reconnaît finalement mortel, on en vient à rêver que ceux que nous aimons et que nous admirons ne connaissent jamais de fin. Celui qui était mort est vivant, le Christ est ressuscité. Désormais, tout homme peut entendre de ses oreilles une Espérance nouvelle… Oui, à chacun de vous cette promesse est renouvelée aujourd'hui…[12] »

Il est sans doute utopique de penser pouvoir rechristianiser les vivants par les morts. Si la fréquentation de l'église et surtout des cimetières reste importante lors de la fête de la Toussaints et le 2 novembre qui rappelle le souvenir des morts, elle est fort inégale selon les paroisses. Les funérailles religieuses sont souvent une étape rituelle sans retour[13] et qui prend des formes multiples. Un prêtre conseille d'aller avec les enfants fleurir la tombe des défunts et prier en évoquant leur mémoire devant cette tombe, car c'est là que se manifeste le mieux la transmission religieuse. Mais « en enterrant leurs grands-parents, les descendants enterrent souvent aussi symboliquement le christianisme[14] ». Avec la mutation culturelle radicale qui ébranle la société, l'Église, elle-même ébranlée, a perdu plusieurs de ses « marques traditionnelles » : elle n'est plus la « matrice de la société » et doit ouvrir de nouveaux chemins[15]. C'est le contenu même de la foi qui est remis en question alors que le théologien s'interroge sur les moyens d'annoncer l'Évangile: il veut « être attentif aux germinations qui montent des nouvelles terres, comme dans la pastorale des funérailles prises en charge par les communautés ecclésiales locales[16] . »

Les équipes paroissiales : renouveau du rite ?

La cérémonie religieuse est un rite de passage qui est aussi un processus de consécration[17] : il fabrique (affirme et redit) le dogme de la résurrection de Jésus de Nazareth, un mythe pour les non-croyants. Chez les catholiques, l'Église produit du sacré en affirmant la dignité du baptisé : elle honore le corps du mourant (par le sacrement de « l'extrême onction » devenu « sacrement des malades »), et le corps

---

[12] Homélie de Mgr Benoist de SINETY, 9 décembre 2017, https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/France/Funerailles-Johnny-Hallyday-texte-integral-lhomelie-2017-12-10

[13] Guillaume CUCHET « La transition funéraire contemporaine », *Études*, n° 4246, février, 2018, p. 55, https://www.cairn.info/revue-etudes-2018-2-p-43.htm

[14] G. CUCHET, « *Comment notre monde a cessé d'être chrétien. Anatomie d'un effondrement* », Seuil, 2018, p. 53, bible/olivier-le-renouveau-biblique-n-a-pas-vraiment-eu-lieu-04-01-2017-78948_682.php

[15] 123 Danièle HERVIEU-LÉGER, *Catholicisme, la fin d'un monde*, Paris. Bayard

[16] Jean RIGAL, « *L'Église à l'épreuve de ce temps* », p. 123.

[17] Pierre BOURDIEU: "Les rites comme actes d'institution", *ARSS*, N° 39 sept. 1981

du défunt par l'encens, les cierges, les fleurs et les prières lors de la célébration des obsèques. Devant la diminution du clergé, le prêtre ne vient plus que pour des cas exceptionnels comme les suicides ou accidents de jeunes, lors de décès prématurés et dramatiques ou pour une famille fervente : les paroissiens les plus motivés ou les plus fervents ont encore une célébration avec l'eucharistie, mais les autres ont des cérémonies sans messe[18]. La présence du prêtre n'implique pas la célébration de l'eucharistie et on assiste, de la part des familles, à une multiplication de demandes de consécration minimalistes, du type « petites prières, petites bénédictions », derniers adieux. Des équipes paroissiales accompagnent les personnes en deuil, préparent la célébration des funérailles et animent la célébration. Ces laïcs bénévoles sont évalués entre 20 et 30.000 en France[19] ; le diocèse du Puy-en-Velay, compterait cinquante-deux missionnés ; ce sont souvent de jeunes retraités qui ont une plus grande disponibilité; ils sont formés et reçoivent une lettre de mission de l'évêque. on ne peut dire si les équipes sont plus proches des familles que les prêtres qui seraient plus formalistes ou plus scrupuleux avec le rituel, si elles prennent plus d'initiatives dans le rituel. La personne (appelée officiant/e, « celui/celle qui conduit la célébration », ou « présiden-te ») ne doit pas être assimilé-e à un prêtre : elle reste en tenue laïque. Les équipes sont toujours plongées dans l'émotion quand elles accueillent les familles qui, pour certaines prennent des initiatives, « par exemple écrire un texte pour évoquer leur défunt... préparer un poème, de la musique, marquer par des gestes leur amour et leur espérance. Certains gestes non prévus interpellent. Ainsi, lors des obsèques de leur fils de vingt ans tué dans un accident de voiture, le père et la mère ont placé entre eux le conducteur pendant la célébration[20]… Nous avons à chaque fois mesuré combien ce temps d'accueil et d'écoute est essentiel… » Les enfants la famille, avec plus ou moins d'émotion lisent un remerciement et un souvenir de la vie du défunt. Mais la reconstitution d'un pan de la vie apporte quelques variantes[21]. L'équipe s'interroge sur ce qu'est l'appartenance à une religion sociologique « Les non-pratiquants, des fidèles comme les autres ? »[22]. Temps fort que cette cérémonie religieuse qui a réuni au temple toute la communauté malgache du département pour le deuil d'un jeune père de famille. Un prêtre de Lorraine me signale avoir réuni à plusieurs reprise une assemblée mennonite dans son église, pour remplacer, avec l'accord préalable de son évêque, un pasteur non disponible. Le rituel a une fonction de catharsis, permettant aux amis et voisins de témoigner de la vie du défunt et de partager leurs souffrances. La mort réunit alors les vivants au-delà des appartenances confessionnelles.

---

[18] Pierre-Marie-PERDRIX, *Célébrer funérailles en temps de mutation* (Cef) et http://liturgiecatholique.fr/Note-doctrinale-sur-la-pastorale.html
[19] G. CUCHET, op. cit., p. 44
[20] Pierre DARNAUD, « Ecouter pour apaiser », *Lignes de crêtes*, CdEP, 2012, p. 15
[21] Pierre BOURDIEU, *"L'illusion biographique"*, ARSS n° 62, juin 1986, p. 69
[22] http://www.lavie.fr/debats/idees/les-non-pratiquants-des-fideles-comme-les-autres-08-11-2017-85982_679.php

Carrés musulmans et pluralisme religieux

Le lieu et le mode de sépulture sont des témoins qui mesurent le degré de l'intégration de l'islam en Europe. La France métropolitaine compterait entre 4 et 5 millions de musulmans culturels mais certaines estimations « basses » évoquent 41% de pratiquants (sauf lors du ramadan qui reste d'ailleurs à définir) et entre 16 et 20% d'indifférents ou de quasi athées. La loi interdit les statistiques ethniques ou religieuses et il n'existe pas de certificat de baptême comme dans d'autres Églises. Les Français qui se réclament d'une identité musulmane - certains sont depuis quatre ou cinq générations présents sur le territoire - ne pratiquent pas de la même manière ; certains ont une double nationalité (les enfants et petit-enfants de migrants Marocains sont considérés par le Maroc comme citoyens du Maroc… et donc musulmans de droit et de fait). Tous, plus particulièrement les ressortissants d'autres pays installés depuis plusieurs années ou spécialement les (petits-)enfants d'immigrés ou les résidents d'origine maghrébine, africaine ou proche-orientale[23] doivent préciser comment ils se représentent leur islam car la charia appliquée dans les différents pays musulmans varie de manière considérable d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre. Ce « choix délibéré » des législateurs opérant « dans un environnement culturel islamique » ne dépend pas des quatre grandes écoles[24] de pensée juridique :
il incorpore le facteur humain, le contexte historique et l'environnement politique. Il y a différentes réglementations pour la date et le lieu de l'inhumation. Jusque dans les années 80, beaucoup se sentaient dans l'obligation de demander à leur enfant de les rapatrier au pays d'origine[25]**.** Désormais, des milliers de musulmans nés en France souhaitent être enterrés chez eux... en France, qu'ils soient descendants de migrants ou « convertis ». Pour l'imam Ahmed Miktar « la tradition musulmane veut qu'on soit enterré là où on décède » ; mais il relève qu'en « 2009, il existait "une dizaine de cimetières confessionnaux privés en France métropolitaine", dont un seul musulman (à Bobigny[26]), les autres étant israélites.
En 2010 la France compterait 82 carrés musulmans. Celui qui est le plus proche de Toulouse est à Cornebarrieu, sans beaucoup de transports collectifs. Omar Samaoli y voit une discrimination entre les communes et une cause du sentiment de minorité opprimée, présent chez les musulmans ; surtout que, devant le manque de place, beaucoup de maires ont arrêté de vendre des concessions à perpétuité. Plusieurs demandent une réciprocité internationale, tout autant pour le respect des tombes des Israélites ou chrétiens, négligées ou parfois profanées en Algérie, que pour la rétrocession des bâtiments du culte.

---

[23] Yassine CHAÏB, *« L'islam et la mort en France: les rapatriements de dépouilles mortelles entre la France et la Tunisie »*, Thèse de 3e cycle : Aix-en-Provence, 1992, 510 p.
[24] MOEZZI A., *Dictionnaire du Coran*, Robert Laffont, 2007 Glossaire p. 944
[25] directeur de l'Observatoire Gérontologique des Migrations en France (OGMF), « *Retraite et vieillesse des immigrés en France* », L'Harmattan.
[26] https://www.saphirnews.com/Les-carres-musulmans-dans-les-cimetieres-francais-l-integration-par-la-terre_a13420.html depuis 1937, le cimetière musulman de Strasbourg, inauguré en 2012, est le seul cimetière musulman public de France du fait du Concordat, http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2012/01/05/01016-le-cimetiere-musulman-de-strasbourg-un-cas-unique.php

Malek Chebel prolonge les travaux du Tunisien Bouhdiba et de la Marocaine Fatima Mernissi : il refuse tout relativisme culturel dans un souci d'émancipation de l'homme et de la femme *de culture* (qu'il ne confond pas avec la *confession) musulmane.* Il veut sortir des normes religieuses sur la manière de lire et d'interpréter les Écritures depuis la littérature médiévale. Il dialogue dans ce sens avec Delphine Horvilleur, l'une des trois femmes rabbin de France : « quand l'histoire bouleverse la tradition »[27]. Ces relectures montrent la diversité des pratiques entre l'Europe et le Maghreb, les clivages entre appartenance confessionnelle ou entre générations, tant chez les musulmans qu'entre Achkenazes et Sépharades chez les juifs. Ainsi Michael Gluzman propose un modèle historiographique à partir de la littérature hébraïque moderne au XXème siècle avec la « Rupture brusque et nette » entre les textes sionistes d'avant la création de l'État d'Israël et la littérature israélienne d'après 1948 »[28]. Se pose alors la question de la résurrection des morts et de la vie éternelle ce vieux débat qui, depuis les Maccabées déjà, puis au premier siècle de notre ère, opposait les pharisiens et les sadducéens. Question que relance plus ou moins fortement la montée de la crémation.

Incinération : interrogation des pratiques traditionnelles

« La crémation connaît, en France, une progression significative. En 1980, elle ne touchait guère plus de 1 % des obsèques… (Elle concerne désormais) plus de 30 % des obsèques depuis 2012 et près de 50 % dans beaucoup de grandes villes[29]. » Les raisons de cette progression sont multiples : perte du sens religieux, modernité et technicité du geste, volonté personnelle de la personne décédée[30]. Choisie au départ souvent en réaction contre l'Église par des courants de la libre-pensée, l'incinération a perdu une partie de son idéologie. Sa banalisation témoigne de l'évolution de la société : elle remet en cause les schémas traditionnels de l'inhumation et questionne la spiritualité.

Au sens étymologique du terme, « l'en-terrement », l'enfouissement en terre, a été pendant des siècles, la forme courante des funérailles ; le processus naturel de décomposition évoque l'image du grain de blé tombé en terre : il faut qu'il pourrisse pour que quelque chose renaisse… Les représentations symboliques du cadavre incinéré revêtent une signification différente de celles qui découlent de la putréfaction physique. « La crémation pratiquée en Occident, diffère assez radicalement de celle pratiquée … aux Indes, où les corps-cadavres sont brûlés selon un rituel précis sur des brasiers. On respecte un processus naturel dans la mesure où le feu consume lentement le corps-cadavre et laisse une trace identifiable: des ossements calcinés et des cendres.

---

[27] *Des mille façons d'être juif et musulman*, éd. Seuil, 2017, p. 13.

[28] Samir Ben-LAYASHI, p. 1042 *« Corps musulman » versus « corps juif » l'invention du clivage*, p. 1044, in *« Histoire des relations entre juifs et musulmans »*, Paris, Albin Michel, 2013.

[29] Michaud NéRARD, *Une révolution rituelle. Accompagner la crémation*, Paris, L'Atelier, 2012, p. 10 & G. CUCHET, op. cit. p. 15.

[30] Valérie SOUFFRON, *Brûler et non pourrir : choix de mort, choix de vie : pour une socio-anthropologie de la crémation »* Thèse, Toulouse 2 Le Mirail, 1999.

… Le raccourcissement à l'extrême, environ 1 heure 30, du processus naturel de la réduction du corps-cadavre provoque chez les personnes en deuil une véritable violence symbolique et modifie le travail du deuil[31]. » La modernité technicienne avec ses moyens très perfectionnés ne laisse rien de la personne décédée. L'état organique des cendres totalement « anonymisées » supprime tout ADN et rend impossible toute identification ; la crémation transforme le cadavre en cendres nomades. Pour ce prêtre philosophe, le changement anthropologique opère un glissement qui pourrait « aboutir à une approche nihiliste de l'existence humaine … il importe d'apporter un surplus de sens à ce corps-matérialité en proposant une reprise spirituelle … ne pas la réduire à une opération simplement technique. Le propre d'un rituel de funérailles est de signifier la valeur intrinsèque du corps, voire son devenir dans le monde de Dieu ainsi que le christianisme l'envisage en parlant de résurrection. » (p. 101)

La dispersion des cendres dans la nature est licite mais subordonnée à déclaration dans la mairie du lieu de dispersion (Art.L. 2223-18-3 code des collectivités publiques). L'inhumation sur terrain privé est interdite (parfois des dérogations peuvent exister, comme la privatisation des cendres, ou encore leur séparation en plusieurs lots (loi 19 décembre 2008)[32]. L'Église ne refuse plus la crémation qu'elle situe après les funérailles à l'église[33] : elle « porte un soin particulier à la destination des cendres. C'est pourquoi les responsables pastoraux ont le devoir d'avertir les familles qu'il y a là un enjeu important (ni dispersion ni conservation à domicile mais dépôt en un lieu « mémoire »)[34], dans un lieu approprié, au cimetière ou au colombarium. Il arrive même que des prêtres se fassent incinérer.

Le site *Meilleures Pompes Funèbres* aborde cette question: « De même que pour le choix du cercueil, le choix de l'urne varie selon votre budget et votre besoin. Suite à une crémation, les cendres sont déposées dans une urne funéraire… plusieurs solutions existent comme l'inhumation, la mise en columbarium ou la dispersion[35] ». La crémation est un indicateur pertinent pour observer le maintien ou l'infléchissement des traditions musulmanes. Pour une majorité d'oulémas et d'autorités politiques ou religieuses musulmanes la crémation est condamnée par principe ; elle est, dans les pays du Maghreb et en Iran, assimilée à une forme d'apostasie plus ou moins sanctionnée pénalement, socialement ou moralement: l'incinération est signe de mécréance. Mais en Europe la diversité culturelle questionne la norme et les traditions ; la mobilité géographique déstabilise la fiction politique d'un « sujet unique et immuable » et l'éducation, comme la diversité culturelle questionnent la norme et les traditions quelle que soit l'époque. Les citoyens ou résidents européens de confession

---

[31] Yves LEDURE, *Sécularisation et spiritualité, Approche anthropologique du christianisme*, Lessius, 2014, pp. 63 - 101

[32] Mais aucune sanction n'est formellement prévue et il ne semble pas y avoir de jurisprudence actuellement. Selon Tanguy Chatel (que je remercie ici pour ces précisions), Groupe Société Religions Laïcités (CNRS-EPHE) et Institut des Hautes Etudes du monde religieux) cf. *Vivants jusqu'à la mort : accompagner la souffrance spirituelle en fin de vie*, Albin Michel, 2013. http://www.tanguychatel.fr/

[33] « *Directoire canonique et pastoral pour les actes administratifs des sacrements* » Note de Mgr Feidt du 4 juin 1986, éd. Paroi-Service 1994.

[34] *Documents épiscopat* n° 13/14 – septembre 1997, p. 9-10.

[35] https://meilleures-pompes-funebres.com/conseils

musulmane naviguent entre traditions et modernité, entre pressions sociales et contraintes financières. Pour ceux qui ont une double nationalité, pour des résidents ou pour les migrants du Maghreb vivant dans des pays européens sécularisés, la pression sociale et religieuse est plus ou moins relâchée. Une gestion particulière de la mort qui s'écarterait du rapatriement du corps, ou de la recherche d'un « carré musulman » permet d'aborder l'ambivalence des croyants, sans forcément permettre au sociologue d'y voir un signe d'athéisme. Les sanctions canoniques qui étaient, il y a peu, chez les catholiques, le refus des derniers sacrements et de la sépulture religieuse n'ont pas freiné le processus de cette évolution : le rapport aux écritures et à la tradition n'est pas le même . Devant des injonctions contradictoires, les enfants de migrants font souvent un travail de recomposition symbolique qui conduit chacun à vivre son ambivalence entre demande d'indistinction et désir d'être reconnus, entre désir de s'émanciper de la culture d'origine, vue parfois comme archaïque et aliénante et la famille qui attend des jeunes une fidélité à la culture et société d'origine. Les mariages mixtes sont autant l'occasion de conflits ou de compromis : des familles sont écartelées entre diverses conceptions de la fidélité à leurs ancêtres. Des lieux existent, encore trop rares, tant à l'hôpital que dans l'espace public, pour un dialogue fécond et des rencontres fructueuses entre croyants de diverses traditions[36].

Un débat récurrent montre l'existence de deux logiques parfois irréconciliables : « celle – commerciale – des pompes funèbres et celle – pastorale – de la communauté chrétienne[37]… Dans certains cas une défunte isolée ne passera pas par l'église uniquement pour une question d'argent. ! Notre équipe ira prier au funérarium autour d'elle, mais avant la mise en bière… dans la salle polyculte du funérarium,… ces obsèques évoluent ; elles sont souvent moins rituelles, moins dogmatiques et plus souvent proches d'une « méditation spirituelle ». La frontière entre célébrations civiles et célébrations religieuses devient poreuse. Par un *motu proprio* , le pape François confie aux Conférences épiscopales la responsabilité des traductions liturgiques[38], il insiste sur l'introduction des langues vernaculaires dans la liturgie et sur le principe d'unir les fidèles de tous âges et cultures (dans – pour) … leur participation consciente et active aux célébrations liturgiques avec l'unité substantielle du rite romain ». Mais jusqu'où ? Ainsi, dans le diocèse de Grenoble une célébration de funérailles catholiques avait lieu au nouveau centre funéraire intercommunal de la préfecture. Mais l'évêque s'indigne : « Il n'y a pas besoin d'aller dans un lieu laïc pour être bien accueilli par l'Église et prier pour son défunt[39] ». A Cannes sur 2.000 crémations annuelles, il y aurait sept cent demandes de prières (G. Cuchet p. 50).

---

[36] Espace de Réflexion Ethique en Occitanie, *http://www.ere-occitanie.org*

[37] Christian de CACQUERAY, *Parcours d'adieux, chemins de vie* (Salvator, 2016), cité dans Le courrier des lecteurs de *La Croix* courrier des 1er / 2 au 6/03 2018.

[38] *Magnum Principium*, 9 /09/2017 http://press.vatican.va/content/salastampa/it/bollettino/pubblico/2017/09/09/0574/01279.html

[39] *Témoignage Chrétien* du 1er mars 2018 : "*Faire face à la mutation des funérailles*".

Métiers du funéraire :

Redekker précise comment, dans nos sociétés où la relativité a envahi tous les champs du savoir et de la pensée, la mort a perdu sa valeur symbolique. « Cette disparition est due à la perte de deux sentiments : celui de la détresse et celui du tragique. Sans eux, point de salut, l'homme perd son humanité et aborde le temps du transhumanisme [40] .» L'émergence de rituels individualisés, par lesquels les vivants et le mort inventent des "obsèques pour soi", ne sont pour Robert William Higgins[41] que "*désymbolisation* et *déritualisation*. L'apparition d'une ritualité funéraire "à la carte" fait passer du "mort objet du rite" au "mort sujet du rite", privé justement d'une référence symbolique et symbolisante. Le cimetière de Nancy[42] propose, du funérarium au cimetière (où le prêtre ne vient plus que rarement), de multiples prestations tarifées. Les Pompes funèbres concurrencent les équipes d'accompagnement. Elles imposent le jour et l'heure de la célébration. L'individualisme de la société de consommation et la diversité des producteurs de sens, dans une société sécularisée, donnent lieu à une large littérature sur les expériences aux frontières de la mort[43]. Les tombeaux électroniques, les robots qui à partir de textes du mort enregistrés permettent de converser avec lui grâce à une application téléphonique. Le post-humanisme rêve d'une vie éternelle pour l'homme « augmenté »[44] .

Les États laissent faire la transplantation, dans sa dimension à la fois technique et sociale. Certains privilégient le don de soi *post mortem*, librement consenti, d'autres maintiennent le stratagème du « consentement présumé du défunt ». Chacun peut *à son tour* recevoir ou *donner* et, quelquefois, transmettre la vie par-delà la mort. Hans Küng, entre autres, a voulu démythologiser les images de la vie après la mort et la problématique de l'opposition corps-âme, les représentations des enfers et du purgatoire [45]. « Les places vides laissées derrière elle par la théologie chrétienne contiennent, à titre sans doute inéliminable, la mise en demeure d'accepter et de maintenir ces exigences absolues adressées à l'homme[46] », la question de la transcendance introduite par les religions.

Les équipes se demandent quelle est la responsabilité des chrétiens. Comment peuvent-ils se familiariser avec l'univers technologique pour pouvoir les utiliser d'une manière juste et pertinente, et surtout parler de l'essentiel : faire réfléchir sur l'espérance chrétienne et sur les fins dernières. Bien des contemporains ne peuvent partager l'idée que « l'âme, désormais libre de ses turbulences, lourdeurs et

---

[40] http://lenouveaucenacle.fr/leclipse-de-la-mort-de-robert-redeker-a-lire-sans-ordonnance

[41] *Fins de vie : un temps pour quoi ? Demandes d'euthanasie et soins palliatifs : l'invention du mourant."* in *Esprit* , janvier 2003, p. *160*, sa critique in Henri LOURDOU http://vert-social-demo.over-blog.com/2015/08/fins-de-vie-retour-a-la-religion-obligatoire.html *Publié le 16 août 2015*

[42] http://meilleures-pompes-funebres.com/conseils/tout-savoir-sur-inhumation

[43] Sur les Expériences de morts Imminentes (EMI) ou encore Expériences aux frontières de la mort (EFM) Le sigle EFM (équivalent du NDE américain : *near death experience*). voir Le BOUCHER, *L'expérience de l'après-vie*, Robert Laffont, Paris 1974. *Le voyage interdit. Expérience au seuil de la mort* 1988, P. 11

[44] Vincent GRÉGOIRE-DELORY, *Le transhumanisme*. Conférence, Toulouse 11/02/2016 : les mirages de la génétique et des bio-technologies envisagent l'humain capable « de contrôler ses propres caractéristiques génétiques ou physiologiques…jusqu'à devenir immortel »

[45] *Vie éternelle*, Traduit de l'allemand par Henri Rochais, Paris, Éditions du Seuil, 1985 - et la critique de DESCHEPPER Jean-Pierre, in *Revue Philosophique de Louvain* (1986), 62, pp. 279-281.

[46] H., BLUMENBERG, *La Raison dans le mythe*, Paris, Gallimard, 2005, p. 50.

souffrances corporelles, s'élève enfin pure dans le ciel éthéré »[47]. Mais des croyants de toutes confessions en viennent parfois à mettre en doute l'affirmation d'un jugement dernier et la rétribution des actions après la mort. Marie de Hennezel confie avoir « accompagné deux prêtres, tous les deux très angoissés et tourmentés, incapables de prier et de s'abandonner (et), en revanche, avoir été au chevet d'une femme qui se disait athée, mais "curieuse de la suite"[48]. » Elle note l'importance du Comité national consultatif d'éthique, institué en 1983 pour l'accompagnement des mourants.

La dignité de l'homme

Le rite funéraire est le dernier moment solidaire avant un cheminement de plus en plus solitaire dans le deuil. Les autorités civiles n'ont plus à légiférer seulement sur le transport du corps avant mise en bière, sur la chambre funéraire et les soins somatiques ; le développement de la technologie et de la crémation, modifient profondément les funérailles dans leur organisation et leur déroulement. L'homme de la modernité, du fait de moyens technologiques surabondants, baigne dans un climat anthropologique ambigu, peu propice à une véritable détermination de soi. Les objets mobilisent tellement les utilisateurs que l'attention et le souci de soi ne semblent plus être une préoccupation pour trop de nos contemporains[49]. La sécularisation pose fondamentalement la question de savoir si le religieux est encore un principe d'intégration dans notre société sécularisée ou s'il est un élément de division. Or, me fait remarquer Martin Pochon (S.J.), n'y a pas le religieux en général. Il y a des religions qui coupent plus ou moins leurs adeptes du reste des hommes. Le pluralisme interroge toute société sur ses valeurs fondamentales. Avec la sécularisation, la théologie est dans un nouveau champ culturel qu'elle ne crée pas ; elle doit positionner différemment son objet, se pratiquer en fonction d'une société dont les orientations et les représentations majeures sont complètement structurées séculièrement[50]. Elle doit aussi questionner cette sécularisation qui provient d'une philosophie particulière et qui doit être mise en débats au sein d'une société pluraliste. La vieillesse impose progressivement une autre rythmique de vie. C'est le devant-soi qui devient la question majeure car il laisse entrevoir l'approche de la mort. Il faut évidemment accompagner la souffrance et l'angoisse des familles, traiter avec respect les aînés dont la conscience est ailleurs ou que la lucidité semble avoir quitté. Mais faut-il tout miser sur les soins médicaux et l'accompagnement palliatif ? Sylviane Agacinski souligne l'ambiguïté d'une pratique médicale qui sauve de nombreuses vies mais crée aussi une demande d'organes [51]. Quelle place restera pour la spiritualité, qui ouvre à la fin de vie une autre perspective que le néant de la mort ? Comment laisser venir cette intime profondeur à la surface du moi pour éveiller un espoir (illusoire ?), donner une dernière possibilité à la force de l'esprit et ainsi retrouver une authentique dignité de soi qui permettrait d'assumer ce qui arrive. La dignité de l'homme

[47] *La Résurrection des morts au fondement du Christianisme, Sens* N° 358 avril 2011
[48] *La mort intime*, Laffont, & *« Croire aux forces de l'esprit* , Fayard, 2016.
[49] Yves Ledure, « *Spiritualité ou la dimension symbolique de l'existence* », Lessius, éd. 2014.
[50] Yves Ledure, op. cit. p. 102 svtes.
[51] "*Le tiers-corps, réflexions sur le don d'organes*", Seuil, 2018.

n’est-elle pas de pouvoir regarder plus loin que la mort. *Dis-moi comment tu penses à ta mort, je te dirai si tu peux être serein*[52] *:*

[52] Christophe André *« N'oublie pas d'être heureux: Psychologie positive »*